

SACD

LE MAGAZINE

AUTOMNE • 2018



Prélèvement à la source, cotisations sociales, CSG...

COMMENT S'Y RETROUVER ?



ÉDITO p.03
par Sophie Deschamps, présidente de la SACD

TRIBUNE de Pascal Rogard p.04

DOSSIER p.06

Réforme fiscale, statut social de l'auteur, quels changements ?

Impôts 2019 : le prélèvement à la source
et les auteurs
Cotisations vieillesse, Agessa, CSG, le point
sur les réformes en cours

AUDIOVISUEL p.10

Enjeux et points de vue sur l'avenir
de France Télévisions

INTERVIEW p.16

Camille Rosset, Frédéric Rosset
et Stephen Cafiero

SERVICES p.19

Studio SACD,
les réservations sont ouvertes !

AGENDA p.20

Automne 2018

ACTION CULTURELLE p.22

Les fonds SACD

Retrouvez
toutes les
informations sur

www.sacd.fr

Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/sacd.fr

Suivez-nous sur

Twitter

@SACDParis

Instagram

@sacdparis

Le partage des valeurs

PAR **SOPHIE DESCHAMPS**,
PRÉSIDENTE DE LA SACD

Rémunérer la création – tous les maillons de la création – devrait être une évidence. Cela reste un rude combat.

En Europe, le Parlement européen a certes voté la directive sur le droit d'auteur en y intégrant la reconnaissance d'un droit à rémunération proportionnelle, mais ce n'est que la première étape. La Commission européenne et le Conseil doivent maintenant se concerter avec le Parlement avec toutes les incertitudes que cela induit. Nous devons plus que jamais rester mobilisés.

En France, sur le front de l'audiovisuel public, la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, et le gouvernement, assurent que la baisse de la dotation de l'audiovisuel public n'affectera pas la création. Comment peut-il en être autrement pour l'écriture, base de tout et parent pauvre de la production ? Les producteurs ont sécurisé leurs rémunérations, ce n'est pas le cas des auteurs et des autrices. Si la baisse du chiffre d'affaires entraîne une baisse des droits de diffusion, cela ne fera qu'empirer. Là encore, nous devons plus que jamais rester mobilisés pour une sécurisation de nos droits d'auteur, tant dans la fiction que dans l'animation. Quid de l'avenir des auteurs d'animation après la disparition de France 4 ? Ne plus être diffusé sur les chaînes premium rendrait leurs rémunérations plus qu'aléatoires.

En spectacle vivant, la culture en France est soutenue, c'est évident. Mais celles et ceux qui créent et font que

cette culture existe et irradie ne le sont guère. Rien n'est suffisamment fléché en direction des auteurs et des autrices : pas de pourcentage des subventions dédié à la création, à la diffusion, à l'obligation d'avoir des auteurs ou autrices associé.e.s ou en résidences par exemple. Des réformes sont nécessaires pour instaurer de la transparence dans les règles et les obligations, pour le bien non seulement des auteurs et des autrices mais aussi pour celui de la diversité, enjeu démocratique. De même les disparités selon les régions sont incompréhensibles et injustifiables. En Île-de-France, par exemple, alors que l'établissement public de coopération culturelle Arcadi disparaît, les compagnies, déjà fragilisées, ne peuvent continuer à travailler sans être rapidement informées sur les engagements futurs. Là encore, c'est un enjeu culturel et démocratique.

Enfin, dans les réformes sociales, l'État doit tenir compte de la spécificité de nos métiers si particuliers où les rémunérations peuvent connaître de grandes variations d'une année sur l'autre. C'est notamment le cas dans le prélèvement à la source, mais aussi les retraites.

Sur tous les fronts, pour obtenir que les politiques culturelles soutiennent les créateurs et qu'un partage équitable de la valeur et des valeurs soit effectif, soyez assurés que la direction, les équipes et vos élus sont et seront mobilisés, combatifs et actifs. ■



LN PHOTOGRAPHERS

Directive droit d'auteur : les leçons d'un vote



AGENCE ENGUERAND

PAR **PASCAL ROGARD**, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le vote, le 12 septembre dernier, au Parlement européen de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique, a imposé une certaine idée de l'Europe. Une Europe qui entend protéger ses créateurs, consacrer la pérennité du droit d'auteur dans l'espace numérique, défendre son droit à réguler les plateformes numériques, maintenir le pluralisme de la presse au sein d'une Europe démocratique.

Alors que les députés n'avaient pas réussi à dégager une majorité pour l'adoption de ce texte en juillet dernier, ce vote est le témoin d'un sursaut politique majeur. Ne boudons pas notre plaisir car, pour l'occasion, l'Europe a su tourner le dos à la fois à l'immobilisme et à la résignation.

À l'heure où les nationalismes et les populismes prospèrent, où la crise européenne est aussi celle de son identité et de son projet, le triomphe de cette Europe est d'autant plus réjouissant qu'elle l'a fait contre tous les amalgames, les mensonges et les fausses informations qui ont accompagné ce vote hors norme.

Un lobbying jamais vu

Que n'a-t-on entendu sur les risques que portait en elle cette directive ! Avec un lobbying insensé et jamais vu au regard des dizaines de millions d'euros dépensés pour influencer, et souvent plus manipuler les députés, l'indécence a souvent accompagné cette démesure. Car comment qualifier autrement ces initiatives aboutissant à recouvrir la statue de Gutenberg à Strasbourg du message « censure » peint en rouge, à saturer les boîtes mails des députés ou encore ces tracts comparant honteusement les députés favorables au texte aux censeurs militaires de la Première Guerre mondiale ?

Ce lobbying intense et agressif entrevu ces derniers mois est riche d'enseignements et s'inscrit finalement dans d'étranges continuités, notamment celles désormais bien connues depuis la loi HADOPI il y a dix ans : désormais, dans chaque débat autour du droit d'auteur

à l'ère numérique, voient se consolider des alliances d'une drôle de nature qui mêlent de généreux libertaires du Net aux grandes multinationales de l'Internet. Si les premiers contestent les fondements même du droit d'auteur, renvoyé à un passé qui le disqualifierait, et les seconds entendent accroître leurs bénéfices et éviter un cadre réglementaire contraignant, ils se rejoignent sur l'idée qu'il n'est pas nécessaire de réguler le numérique pour s'assurer du respect du droit d'auteur.

Une autre tendance, presque historique, se dégage de ces débats sur le droit d'auteur : les Américains ont manifestement du mal à se rappeler que l'Europe a gagné son indépendance depuis le Plan Marshall. De voir se pencher au chevet de l'Europe à la fois les géants du numérique de la Silicon Valley et les grands studios d'Hollywood pour tenter d'imposer leurs solutions devrait dorénavant inciter tous les professionnels européens de l'audiovisuel et du numérique à demander à être pleinement associés aux travaux du Congrès américain pour toute législation américaine relative au droit d'auteur !

Naturellement, les messages qu'ils ont défendus matin, midi et soir dans les couloirs du Parlement européen n'avaient pas pour but de renforcer les droits des créateurs. C'est même l'inverse. D'un côté, les représentants des GAFAs ont tout entrepris pour faire capoter ce texte. De l'autre, les studios américains ont fait combat commun avec certains de leurs collègues producteurs français de cinéma pour faire disparaître la véritable grande avancée de ce texte pour les auteurs, scénaristes et réalisateurs, le droit à rémunération proportionnelle. Oui, vous ne rêvez pas, le lobbying de ces grands amis de la création rêvait de fragiliser davantage encore les auteurs et d'éloigner d'autant leur possibilité de vivre de leurs œuvres.

L'Europe n'a pas vocation à être une colonie de l'Amérique, pas plus pour complaire aux grandes puissances de l'Internet que pour se soumettre aux vues des grands producteurs de cinéma.

« On peut défendre une régulation européenne exigeante [...] et construire des relations avec les nouveaux acteurs du Net »

Sortir des amalgames et des caricatures

Pour l'avenir, il faut vraiment espérer que l'on sortira de ces débats politiques s'organisant autour de telles caricatures, de telles exagérations et de tels mensonges. Profitons-en pour rassurer les angoissés qui nourrissent innocemment des croyances infondées : non, l'Internet ne mourra pas avec cette directive ; non, ce n'est pas une nouvelle dictature qui frappe aux portes de la Vieille Europe (certains régimes politiques européens s'en chargent déjà) ; non, il ne sera pas interdit de diffuser en masse sur les réseaux ces « mêmes » qui ont occupé tant de discussions.

Le goût de la caricature et du manichéisme n'a malheureusement épargné aucun des camps au long de ce débat. À cet égard, l'honnêteté oblige à dire que si les GAFAs doivent inévitablement être des entreprises plus citoyennes dans l'Union européenne, toutes n'entretiennent pas des rapports viciés avec le droit d'auteur. La focalisation autour de YouTube dépeinte comme une entreprise qui se retrancherait derrière l'absence de règles européennes pour refuser de négocier les droits d'auteurs, en est un exemple frappant. La SACD est bien placée pour souligner que c'est faux pour l'audiovisuel et le cinéma.

Depuis huit ans, YouTube a conclu avec la SACD un accord permettant de rémunérer les auteurs quand leurs œuvres sont diffusées. Cet accord a même été renouvelé ces derniers mois dans un cadre très satisfaisant pour les créateurs et dans un esprit de coopération qui nous a conduits à lancer, il y a quelques semaines, un studio ouvert aux créateurs et YouTubeurs et partagé avec YouTube pour quelques mois.

C'est bien la preuve qu'on peut défendre une régulation européenne exigeante renforçant la responsabilité des diffuseurs des œuvres, notamment de ceux qui, comme Facebook aujourd'hui, essaient de s'exonérer de leurs obligations et, parallèlement construire des

relations avec les nouveaux acteurs du Net au profit des auteurs.

De nouvelles protections pour les auteurs

Cette campagne totalement insensée autour de l'évolution du droit d'auteur ne doit pas faire oublier les progrès que les réalisateurs et scénaristes européens, les organisations qui les représentent, Françoise Nyssen, qui s'est beaucoup engagée ces derniers mois, le gouvernement et le Président de la République ont obtenus.

Naturellement, la reconnaissance d'un droit à une rémunération juste et proportionnelle pour les auteurs partout en Europe quand leurs œuvres sont disponibles sur des plateformes numériques est l'avancée majeure de ce texte, largement contestée par les organisations de producteurs de cinéma et finalement largement approuvée par le Parlement.

Mais, avec cette directive, les auteurs de l'audiovisuel pourront aussi gagner de nouveaux droits : l'obligation d'informer les auteurs sur les modes d'exploitation, les recettes directes et indirectes générées et la rémunération due est clairement inscrite dans le texte de la directive ; l'instauration d'un droit individuel pour les auteurs de demander une rémunération additionnelle lorsque la rémunération de base est très faible par rapport aux recettes et bénéfices tirés de l'exploitation de leurs œuvres ; la création d'un mécanisme de règlement des litiges qui pourra notamment être activé au nom des auteurs par leurs organisations de gestion collective comme la SACD.

Le 12 septembre, une étape, importante et cruciale, a été franchie. Elle devra désormais être confirmée dans le trilogue qui va s'ouvrir entre le Conseil regroupant les États, la Commission européenne et le Parlement européen. L'Europe doit continuer à prendre son destin en main et à renforcer les droits des auteurs européens. C'est tout l'enjeu des prochains mois. ■

Réforme fiscale, statut social de l'auteur, quels changements ?

Prélèvement à la source, cotisations sociales, CSG... Janvier 2019 sera chargé en évolutions. Un point complet sur les dernières décisions et négociations.

Impôts 2019 : le prélèvement à la source et les auteurs

Difficile pour les auteurs et les autrices de s'y retrouver dans toutes les annonces sur le prélèvement à la source : quelles conséquences, quels impacts, quels choix ? Avec ce guide, vous y verrez plus clair.

Les auteurs sont-ils concernés ?

Oui, comme tout le monde. Mais en ce qui concerne les droits d'auteur le prélèvement à la source ne sera pas opéré par la SACD ou le producteur mais l'impôt sera prélevé directement sur votre compte bancaire par les services des impôts. Cela vaut même si vos droits d'auteur ont été déclarés en *Traitements et salaires*. Attention, vérifiez que vous avez bien déclaré vos droits dans la case 1GB de votre déclaration 2017 (cf. infra). En revanche, pour les allocations complémentaires de retraite uniquement, la SACD est tenue d'effectuer le prélèvement à la source en appliquant le taux individuel d'imposition qui lui sera communiqué par les services fiscaux.

Bon à savoir : pour les auteurs qui perçoivent des salaires d'un producteur (metteurs en scène et réalisateurs), le producteur appliquera le

prélèvement à la source d'après le taux qui lui sera communiqué par l'administration fiscale sur ces salaires (cf. infra, *Je suis auteur et salarié*). Pour les auteurs non-salariés, à aucun moment le producteur n'aura accès à leur taux d'imposition.

Mon régime d'imposition change-t-il ? Mes modalités de déclaration changent-elles ?

Votre régime d'imposition et vos modalités de déclaration ne changent pas, ce sont les modalités de paiement de votre impôt qui changent. Les auteurs sont soumis à l'acompte contemporain pour leurs revenus en droits d'auteur que ces derniers soient déclarés en *Traitements et salaires* ou en *Bénéfices Non Commerciaux (BNC)*. Pour 2019 (de janvier à août), les acomptes qui seront prélevés ont été estimés par l'administration fiscale sur la base du revenu et du taux d'imposition de l'année 2017. Une régularisation sera opérée en 2020 au vu de la déclaration de revenus 2019. À compter du 1^{er} janvier 2019, le prélèvement des acomptes contemporains s'effectuera directement par les services fiscaux sur le compte bancaire indi-

qué sur votre avis d'imposition reçu en septembre 2018.

Qu'est-ce que l'acompte contemporain ?

Pour les auteurs, l'acompte contemporain est le dispositif de prélèvement de l'impôt appliqué par les services fiscaux sur les droits d'auteur, les bénéficiaires professionnels, revenus fonciers, les pensions alimentaires. Le montant de l'acompte sera estimé sur les droits d'auteur déclarés en *Traitements et salaires* (case 1GB) ou en *BNC* et prélevé directement par l'administration fiscale sur le compte en banque dont vous avez fourni les coordonnées dans votre déclaration d'impôts 2017 et figurant sur votre avis d'imposition reçu en septembre 2018.

Comment les services des impôts définiront-ils le montant de mon prélèvement mensuel ou acompte contemporain ?

Dans votre déclaration d'impôts portant sur vos revenus 2017, soit vous avez inscrit le montant de vos droits d'auteur dans la nouvelle case prévue à cet effet, la case 1GB de la rubrique *Traitements et*

salaires, soit vous avez déclaré vos droits en *BNC*. Ce montant servira de base au calcul de votre acompte contemporain. Plus précisément : votre déclaration d'impôts sur les revenus 2017 comportait une ligne 1GB dans laquelle vous avez indiqué le montant de vos droits d'auteur 2017. En 2019 vous réglerez l'impôt sur votre revenu 2019.

Pour 2019, les auteurs s'acquitteront du règlement de l'impôt sur leur revenu d'auteur par des acomptes contemporains estimés par l'administration fiscale d'après les revenus et le taux d'imposition de l'année 2017 pour la période de janvier à août 2019. Une régularisation sera opérée en 2020 au vu de la déclaration de revenus 2019. Le montant des acomptes contemporains qui seront effectués à partir de janvier 2019 sur votre compte bancaire est indiqué sur votre avis d'imposition reçu en septembre dernier.

Je n'ai pas déclaré mes droits d'auteur à la ligne 1GB de ma déclaration, est-ce grave ?

Si vous n'avez pas déclaré vos droits à la ligne 1GB de votre déclaration d'impôt, effectuez une déclaration rectificative dans les plus brefs délais : par internet au plus tard le 27 novembre pour ceux qui ont déposé leur déclaration de revenus en ligne (pour une prise en compte dès janvier 2019) ; et au plus tard le 12 novembre pour les déclarants papier (pour une prise en compte en février 2019 au plus tard). Faites bien la correction, sinon vous risquez des pénalités.

Les paiements sont-ils obligatoirement mensuels ?

L'acompte contemporain sera mis en place mensuellement mais chaque auteur pourra opter pour un prélèvement trimestriel en se manifestant auprès de son centre des impôts ou sur son espace per-

sonnel du site des impôts. En cas de difficulté de trésorerie un report de l'acompte peut être demandé : trois fois si l'acompte est mensuel et une fois s'il est trimestriel.

Le montant de l'acompte peut être modulé tout au long de l'année afin d'ajuster son montant en fonction des revenus escomptés. Mais attention : s'il apparaît en fin d'exercice que les revenus effectifs dépassent de plus de 10 % le montant ayant été pris en compte sur demande de l'auteur des pénalités pourront être appliquées. La majoration portera sur la différence.

Suis-je exonéré(e) de déclaration d'impôts ?

Non, une déclaration sera effectuée chaque année, dans les mêmes conditions qu'auparavant. Les prélèvements n'exonèrent pas de la déclaration d'impôts.

Pour l'année 2018, l'administration fiscale calculera le montant de votre impôt. Elle appliquera ensuite le crédit d'impôt venant compenser le paiement de ces sommes, sauf pour les revenus et charges exceptionnels qui seront susceptibles d'entraîner une régularisation en septembre 2019. La déclaration effectuée en 2020 sur les revenus de 2019 permettra à l'administration fiscale de régulariser de septembre à décembre les prélèvements effectués sur les 9 premiers mois de l'année en fonction de l'impôt réellement dû.

En tant qu'auteur/autrice, j'ai des revenus irréguliers, comment ça se passe ?

La notion de revenu d'auteur exceptionnel sera examinée au regard des revenus des trois dernières années. Si votre revenu 2018 connaît une augmentation importante par rapport à 2017 tout en restant inférieur ou égal à celui de l'une des trois dernières années, il ne sera

pas considéré comme exceptionnel et n'entraînera pas de régularisation en 2019. Et si vos revenus varient de manière importante en cours d'année vous avez la possibilité de demander au trésor public une modification de taux.

Je déclare mes droits en BNC, comment ça marche ?

Vous avez déclaré vos droits d'auteur en BNC : l'acompte contemporain s'appliquera. Cet acompte sera directement prélevé mensuellement sur le compte dont vous avez fourni les coordonnées dans votre déclaration d'impôts portant sur les revenus 2017.

Je suis auteur et salarié(e), je suis auteur et retraité(e), comment ça se passe ?

Vous cumulez plusieurs sources de revenus différentes (droit d'auteur + salaire / droit d'auteur + retraite), vous cumulez donc deux modes de règlement de l'impôt différents :

- l'acompte contemporain pour les droits d'auteur ET
 - le prélèvement à la source pour les salaires ou les pensions de retraite.
- Au titre des salaires, le prélèvement à la source sera opéré par l'employeur qui recevra votre taux d'imposition de l'administration fiscale. Au titre des pensions de retraite, le prélèvement à la source sera opéré par votre régime de retraite selon les mêmes modalités. Et si vous ne souhaitez pas que votre employeur ait connaissance de votre taux d'imposition, vous avez dû l'indiquer dans votre déclaration 2017. Si ce n'est pas le cas contactez votre centre des impôts.

Je souhaite répartir mon impôt au sein de mon foyer fiscal, comment faire ?

Si vous souhaitez répartir l'impôt au sein du foyer fiscal en fonction des revenus de chacun, un choix ■■■■



vous a été proposé par les services des impôts.

- taux du foyer fiscal,
- taux individualisé,
- taux neutre (établi sur la base d'un contribuable sans enfant).

Si vous n'avez pas choisi celui qui vous convient, contactez votre centre des impôts.

Attention, le choix du taux n'a pas d'impact sur le montant global de l'imposition du foyer fiscal. Et si vos revenus varient de manière importante en cours d'année vous avez la possibilité de demander au trésor public une modification de taux.

Je touche une allocation complémentaire de retraite, comment ça se passe ?

La SACD appliquera le prélèvement à la source. Votre taux d'imposition lui sera directement communiqué par l'administration fiscale. Si vous êtes nouvel allocataire, le taux non personnalisé (ou taux neutre) s'appliquera en attendant de pouvoir calculer votre taux individuel. Ce taux de droit commun sera défini de manière provisoire pour la période de janvier à août 2019 sachant qu'il sera revu par les impôts pour la période septembre-décembre 2019.

Sur quelle base de revenus sera appliqué mon taux d'imposition ?

Le taux d'imposition sera appliqué sur le net imposable, rien ne change.

Cotisations vieillesse, Agessa, CSG, le point sur les réformes en cours

Au vu des différentes réformes concernant le régime social des auteurs devant intervenir à partir du 1^{er} janvier 2019 la ministre de la Culture a souhaité ouvrir une concertation avec l'ensemble des représentants des auteurs et des diffuseurs en partenariat avec le ministère des Affaires Sociales. Un calendrier de réunions s'échelonnant de juin à décembre a été fixé. La SACD prend part activement à cette concertation. Même si toutes les questions ne sont pas tranchées, voici un point d'étape sur la mise en place de ces différentes réformes.

Comment se fera la mise en place du précompte des cotisations vieillesse et le transfert du recouvrement des cotisations sociales à l'URSSAF ?

La Loi de finances Sécurité sociale pour 2018 (votée en décembre 2017) prévoit deux changements importants : le transfert du recouvrement de l'ensemble des cotisations sociales au régime général à l'URSSAF – en redéfinissant les missions de l'Agessa – et le précompte des cotisations à l'assurance vieillesse sur les droits d'auteur à partir du 1^{er} euro de revenus. Des changements qui interviendront une fois publié le décret prévoyant la mise en application de l'article 23 de la Loi de finances pour 2018.

Si elle a constitué une réelle avancée, la création du régime vieillesse des artistes auteurs au milieu des années 70 n'en demeure pas moins un dispositif complexe où il était demandé aux auteurs de s'affilier

eux-mêmes. Une démarche obligatoire mais qui repose sur le volontariat puisque rien ne se faisait de manière automatique. Seule cette démarche leur permettait de cotiser à l'assurance retraite du régime général et de bénéficier d'une retraite représentative de leur carrière. Beaucoup d'auteurs n'ayant pas compris qu'il était indispensable de s'affilier n'ont jamais cotisé à l'assurance vieillesse sur leurs droits d'auteur et ne se sont rendus compte de la situation que trop tardivement.

Face à cette situation les pouvoirs publics ont prévu de ré-instaurer les auteurs dans leurs droits sociaux en prévoyant deux modalités :

- Pour la période passée : la possibilité (pour ceux qui le souhaitent) de régulariser leur situation sur les périodes de non affiliation (dispositif ouvert depuis janvier 2017)
- Pour l'avenir : la mise en place du précompte des cotisations vieillesse à partir du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2019 les droits d'auteur s'ils sont déclarés fiscalement en *Traitements et salaires* feront désormais l'objet du précompte de la cotisation vieillesse, le taux actuel est de 6,90 %. Cette cotisation est due à partir du 1^{er} euro de revenu dans la limite du plafond annuel de la sécurité sociale qui est de 39 732 €. Le précompte des cotisations vieillesse sur les droits d'auteurs sera assuré par les Organismes de Gestion Collective (dont la SACD) et les diffuseurs.

En avril de l'année N+1 (soit 2020 pour le premier exercice) les auteurs devront faire leur déclaration de revenus de l'année N (droits d'auteur et salaires) à l'URSSAF. Cette déclaration sera pré-remplie en ce qui concerne les revenus d'auteur soumis au précompte. Il

Retrouvez cet article et ses actualisations dans votre espace personnel du site www.sacd.fr. Consultez le site et votre espace personnel régulièrement pour être informé sur les sujets relatifs à vos droits d'auteur. Pour plus d'informations générales sur le prélèvement à la source, consultez le site : www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source

sera demandé aux auteurs de valider les informations portées sur ce document.

Dans le cas où l'ensemble des revenus de création dépasserait le plafond de la sécurité sociale, l'URSSAF remboursera automatiquement les cotisations non dues après validation par l'auteur. En revanche, il s'agira d'être vigilant concernant la prise en compte des salaires. En effet, les services de l'URSSAF n'étant pas encore en mesure de croiser les informations entre les différentes activités, il reviendra à l'auteur par ailleurs salarié qui aurait cotisé sur un revenu dépassant le plafond de la sécurité sociale, de demander le remboursement des cotisations trop versées.

Grâce à cette mesure les auteurs vont enfin avoir l'assurance de cotiser réellement et de se constituer un droit à la retraite reflétant leur carrière. Ceci est d'autant plus vrai que ce droit acquis sur les droits d'auteur s'ajoute aux droits acquis dans le cadre d'une activité salariée.

En 2019, année de transition, existe-t-il un risque de payer des doubles cotisations : celles liées aux revenus 2017/2018 et celles liées aux revenus 2019 ?

Antérieurement à la mise en place du précompte des cotisations vieillesse qui interviendra à partir du 1^{er} janvier 2019, les cotisations à l'assurance vieillesse étaient calculées pour le premier semestre d'une l'année N sur les revenus de l'année N-2 et pour le second semestre sur ceux de l'année N-1.

Afin d'éviter un double paiement, les cotisations liées aux revenus 2017 et 2018 qui auraient dû être appelées auprès des auteurs en 2019 selon l'ancien dispositif ne le seront pas. En revanche, à titre transitoire

les auteurs pourront, s'ils le souhaitent et sur demande, cotiser sur les revenus perçus en 2017 et 2018 pour les années 2019 et 2020. Cette possibilité peut être intéressante pour valoriser les deux années en question au regard de l'assiette de cotisation prise en compte dans le calcul des droits à retraite.

Pour les droits déclarés fiscalement en BNC, il reviendra à l'auteur de présenter aux diffuseurs et aux organismes de gestion collective une dispense de précompte délivrée par l'URSSAF. Aucune cotisation sociale ne sera alors précomptée sur ses droits, l'auteur réglera l'ensemble des cotisations (vieillesse incluse) à l'URSSAF. Concernant les deux premières années d'activité le revenu global n'étant pas encore connu, il est prévu une cotisation provisionnelle calculée sur la base d'un revenu forfaitaire fixée à 150 fois la valeur horaire moyenne du SMIC horaire pour un trimestre (1482 € pour 2018). Une régularisation interviendra au moment de la déclaration des revenus.

LES « + » DE LA RÉFORME

L'assurance de cotiser au régime vieillesse sur les droits d'auteur dès la première année d'activité et de bénéficier des meilleures conditions d'acquisition de droits sans démarche d'affiliation : un revenu d'auteur de 1482 € annuels (montant 2018) donnera désormais droit à un trimestre d'assurance vieillesse.

Quelles seront les missions de l'Agessa ?

Le recouvrement des cotisations sera effectué par l'URSSAF. Les missions de l'Agessa seront redéfinies : recensement des auteurs et des diffuseurs, commissions professionnelles, commission sociale et information des auteurs sur les conditions d'affiliation et prestations auxquelles ils peuvent pré-

.....
La SACD a besoin de votre numéro de sécurité sociale pour le précompte des cotisations à l'assurance vieillesse sur vos droits d'auteur dans le cadre de vos droits à la retraite.
Si ce n'est pas déjà fait, indiquez-le dans votre espace personnel du site www.sacd.fr (rubrique **Mon profil**) ou transmettez-le au Pôle Auteurs.
.....

tendre. De nombreux points sont encore à discuter : gouvernance de l'Agessa, possibilité d'étaler sur trois ans les cotisations sociales liées à une rémunération exceptionnelle, conditions de sur-cotisation, prise en compte des revenus accessoires...

Quelle compensation de l'augmentation de la CSG pour les auteurs ?

Déjà impactés ces dernières années par l'augmentation de la TVA sur leurs rémunérations ou par des hausses de prélèvements obligatoires, les auteurs connaissent avec la hausse de la CSG (+ 1,7 % depuis le 1^{er} janvier 2018), une nouvelle perte sèche de revenus (0,95 % de leurs revenus). Contrairement aux travailleurs salariés, aux indépendants et fonctionnaires les auteurs ne bénéficient toujours pas d'un système de compensation. Pleinement mobilisée dans l'objectif d'aboutir à un dispositif adéquat, juste et efficace de compensation, la SACD a engagé des discussions dès juin 2017 avec les pouvoirs publics afin d'accompagner la réforme de la CSG de mesures équitables pour les auteurs.

À la suite d'une mobilisation importante du monde de la création, le ministère de la Culture a prévu une enveloppe pour aider au maintien du pouvoir d'achat des auteurs pour l'année 2018. Cette mesure de soutien a été instituée par le décret du 15 mai dernier. Les modalités de mise en œuvre de cette aide doivent être précisées dans le cadre d'une convention entre l'État et l'Agessa, la situation doit donc se clarifier dans les prochaines semaines. Au-delà de cette aide concernant l'année 2018, il s'agit ensuite de trouver une solution pérenne à partir de 2019 ; une mission sur le sujet a été confiée à l'IGAS et l'IGAC. ■

Enjeux et points de vue sur l'avenir de France Télévisions

Longtemps annoncée, la réforme de l'audiovisuel public et de France Télévisions commence à se mettre en place. Tour d'horizon des mesures annoncées et des enjeux pour les auteurs et la création.

La place de l'animation

La décision annoncée au ministère de la Culture le 4 juin de supprimer France 4 a résonné comme un coup de tonnerre. Il faut dire que cette chaîne est devenue incontournable pour l'animation, sa diffusion et son financement. France 4, c'est 3800 heures d'animation par an dont la moitié est constituée d'œuvres d'expression originale française ; c'est une large audience auprès de la jeunesse puisque 1 million des 4/14 ans la regardent chaque jour. Cette chaîne, qui permet de rendre visible l'animation française au plus grand nombre, est aussi évidemment une source de revenus importante pour les auteurs d'animation qui touchent des droits de diffusion. Son remplacement par une plateforme numérique dédiée à la jeunesse soulève encore bien des interrogations : quand ce changement sera-t-il effectif ? On parle de l'horizon 2020 mais aucune date n'est arrêtée. Quelle place pour les œuvres d'animation dans l'offre du service public ? Pour l'instant, il n'y en a aucune.

L'animation est un secteur d'excellence française et France Télévi-

sions, qui est aussi un financeur central de l'animation française avec un peu plus de 30 M€ investis chaque année, doit rester un diffuseur privilégié de la création pour la jeunesse, sur son offre numérique comme sur les antennes linéaires.

Le financement de France Télévisions et de la création

Pas de répit pour le service public : au total, 190 M€ d'économies budgétaires seront demandées par le gouvernement aux différentes entités de l'audiovisuel public d'ici 2022 et particulièrement à France Télévisions qui devra supporter à lui tout seul 160 M€ d'économies, après la baisse de 50 M€ en 2018.

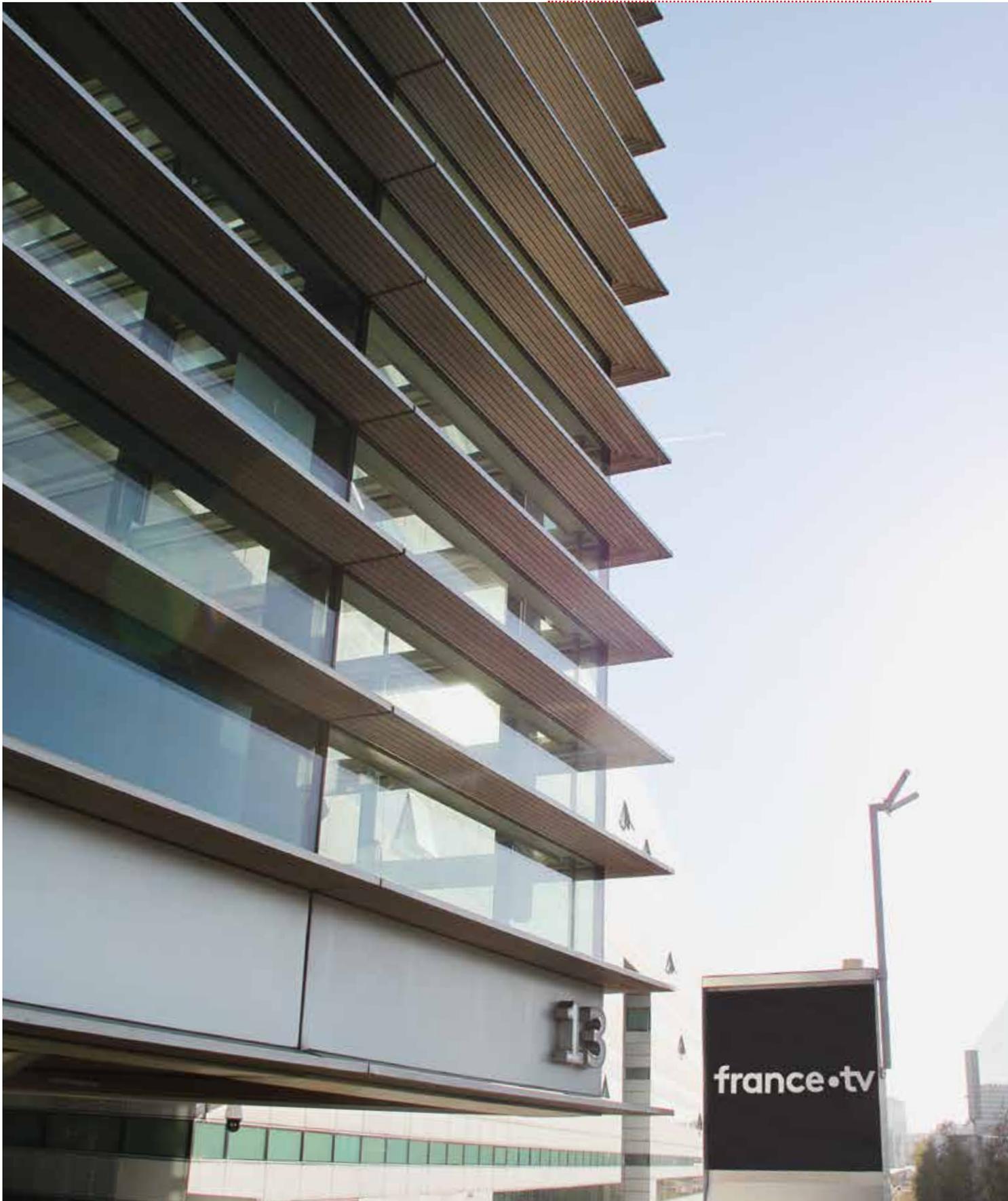
Cette annonce a été accompagnée d'un autre engagement, martelé par les pouvoirs publics et le groupe public : la sanctuarisation des investissements du groupe audiovisuel public dans la création audiovisuelle et cinématographique, soit respectivement 420 et 60 M€/an. Le Parlement aura aussi son mot à dire dans le Projet de loi de finances dont l'examen par les députés et sénateurs va débuter en octobre.

La diversité de la création

Les succès d'audience de France Télévisions n'ont pas fait taire les critiques : la fiction du service public manque de diversité. Pour changer la donne, France Télévisions a décidé de créer une seule direction de la fiction pour l'ensemble du groupe confiée à Anne Holmes. Sa mission : accroître la diversité des genres et des formats, renforcer les coproductions européennes, proposer une offre numérique complémentaire de celle des antennes.

La rémunération des auteurs

Avec cette réforme, France Télévisions entend opérer sa mue pour achever sa transformation en média global. Finie la logique de chaînes, place aux développements numériques à grande échelle et à des œuvres qui doivent circuler plus librement. Pour y parvenir, France Télévisions a engagé des négociations avec les producteurs mais pas encore avec les auteurs. Ce sera prochainement le cas puisque la SACD a dénoncé en septembre son accord avec France Télévisions. ■



Le point de vue de....

Frédérique Dumas

Députée des Hauts-de-Seine

Auteure du Rapport *Les médias de service public à l'ère du numérique. Au service de la diversité, du pluralisme, et de la cohésion sociale.*

Quelles sont les principales préconisations de votre Rapport, notamment pour la création ?

La nécessité d'innover et de s'adapter constamment. Face à la force de frappe des géants mondiaux, le service public doit être le levier de l'innovation de la créativité, de l'exploration de nouveaux espaces, de nouvelles écritures et de nouveaux formats. Ceci impose la constitution d'espaces de liberté à l'intérieur des organisations et la valorisation de la prise de risques. C'est investir dans le développement et la recherche de sujets, c'est être ambitieux en matière d'éditorialisation. C'est apporter un soutien déterminant à la création originale dans toute sa diversité et dans tous les genres.

Quelle place doit être réservée à l'animation et aux programmes jeunesse sur France Télévisions après la disparition de France 4 ?

La « suppression » programmée d'une chaîne de service public dédiée aux enfants n'est tout simplement pas envisageable dans le monde qui est le nôtre. Notre rapport s'opposait ainsi à la bascule de France 4 sur le tout numérique qui romprait avec le principe de l'égalité territoriale sociale et culturelle, provoquerait un effondrement brutal des audiences et impacterait la rémunération des auteurs. Le maintien de l'offre linéaire de France 4 sur son canal hertzien à horizon 2020 doit permettre de développer « en même temps » une offre délinéarisée jeunesse sur le numérique. Le linéaire, qui doit rester



accessible sur tout le territoire est aussi la vitrine d'une offre délinéarisée plus profonde. « Les » publics se complètent et s'additionnent suivant l'évolution personnelle et collective des usages, sans rien imposer. De manière plus générale, l'attractivité passe par la diversité, la visibilité et la lisibilité de l'offre. Le seul moyen d'y parvenir est de proposer un bouquet de chaînes dont la « spécificité » et la « complémentarité » seraient renforcées.

À quoi faut-il s'attendre pour le financement du service public et de la création lors de l'examen du prochain Projet de loi de finances ?

D'ici 2022, France Télévisions va devoir réaliser 160 M€ d'économies, ajoutés aux redéploiements demandés, c'est plus de 300 M€ qui devront être trouvés d'ici trois ans. La répartition du montant des 36 M€ prévus pour 2019 n'a pas encore été arbitrée. Ce qu'il faut savoir c'est que sur les 36 M€ d'économies déjà demandées à France Télévisions en

2018, 4 M€ seulement ont atterri sur la structure. 25 M€ environ ont été pris sur le volume de l'offre (de quelque nature qu'elle soit) ou bien sur sa qualité malgré notamment les engagements répétés de « ne pas toucher à la création ». Alors comment imaginer la « sanctuarisation » effective de plus de 500 M€ pour la création, telle qu'elle a été promise, et si oui à quel prix ? Je préconise donc une réorientation des décisions prises par le gouvernement et annoncées le 19 juillet par un simple communiqué de presse : il est en effet indispensable de faire basculer les 160 M€ d'« économies » (à rendre au budget de l'État) en « redéploiements » à l'intérieur de France Télévisions. Il est encore temps ! Je préconise également la mise en place d'outils de contrôle et d'évaluation des modalités et du suivi de la transformation. Ces outils doivent être transparents et extérieurs. C'est le rôle du Parlement. Ne jouons pas aux apprentis sorciers !

Le point de vue de...

David Assouline

Vice-Président du Sénat

Quel regard portez-vous sur la réforme annoncée de l'audiovisuel public ?

J'ai toujours plaidé pour une réforme car les régulations de la loi de 1986 sont obsolètes. Non pas dans leur principe mais l'environnement a subi une révolution qui aujourd'hui bouleverse tous les équilibres et les réglementations passées. Comme dans d'autres domaines, la réforme doit permettre de garantir et d'amplifier des principes – indépendance, pluralisme, liberté des médias – et non pas, au motif d'évolutions nécessaires, re-

mettre en cause les principes. Si on veut d'une façon ou d'une autre, par le biais d'un nouveau processus de nomination, assujettir l'audiovisuel public au pouvoir exécutif, je m'y opposerai avec la plus grande force comme dans le passé. De même, il faudra imaginer comment réguler l'audiovisuel sur internet et empêcher la concurrence déloyale des GAFAM pour les contraindre aux obligations communes, mais pas l'inverse en dérégulant pour aligner tout le monde sur leur modèle en abaissant les contributions communes.

Il n'y aura pas de réforme ambitieuse du service public avec les réductions budgétaires annoncées, si l'on veut qu'il remplisse ses missions essentielles, avec la puissance nécessaire pour faire face à la concurrence du privé et à l'international. Bien sûr il y a nécessité de rationaliser les dépenses, d'optimiser leurs performances mais si l'on veut réellement que l'audiovisuel public garde son rôle dans un environnement compétitif ultra violent, il doit avoir, au contraire, des capacités financières maintenues voire renforcées. Et puisque certains veulent comparer, le budget et les personnels de la BBC sont nettement supérieurs à ceux de l'audiovisuel public français.

Quelles doivent être les ambitions du service public en faveur de la création ?

Immenses. La création audiovisuelle incarne la culture populaire car elle rentre dans tous les foyers. On peut élever tout le monde avec des programmes populaires qui ont du sens. J'approuve l'annonce

de la sanctuarisation des moyens dans ce domaine, mais je n'y crois pas dans un contexte de baisse financière globale importante qui touchera inévitablement la création. Au nom du pluralisme, et au nom de la nécessité de renforcer le service public je m'opposerai à la réduction du périmètre de celui-ci avec la suppression de France Ô comme de France 4 qui met en péril le secteur du film d'animation, fleuron français, qu'il faut au contraire soutenir. Il faut continuer à investir dans la création en n'oubliant personne dans la chaîne, intérêts des éditeurs, des producteurs, mais aussi et d'abord les auteurs qui sont à la base de tout. Aussi, je suis pour un investissement massif pour accompagner la révolution numérique de l'audiovisuel public, tracer l'avenir mais pas pour ponctionner cet investissement sur les finances actuelles de l'audiovisuel public déjà pourtant fortement en baisse. En investissant dans le numérique, l'audiovisuel public doit avoir l'ambition de redevenir prescripteur en termes de comportements médiatiques. On ne peut pas abandonner ce rôle à Netflix ou Amazon.

Ne faudrait-il pas garantir dans la loi le financement des œuvres et la rémunération des créateurs ?

En tout cas dans leurs principes et leurs mécanismes vertueux, oui, mais il faut continuer (avec le soutien fort des pouvoirs publics pour garantir ses principes), la méthode des accords de filière et des décrets pour les concrétisations et les évolutions nécessaires dans une période où tout bougera encore à grande vitesse.



Paroles d'auteurs...

Séverine Jacquet

Scénariste

Le gouvernement a annoncé une réforme d'ampleur de l'audiovisuel public. Quelles devraient en être les priorités selon vous ?

Nous mesurons tous la complexité de cette réforme. Nous sommes dans *Tom Pouce face aux GAFA*, mais aussi face aux grands diffuseurs européens. Il est vital de ne pas ralentir pendant qu'on réorganise. La première priorité d'un grand éditeur de contenus ne change pas : avoir les voix qui portent, c'est à dire les talents originaux. Pour les obtenir, ce diffuseur public a besoin d'équipes, en interne comme en production indépendante, capables de les repérer, attirer, encourager et garder. Capables de leur donner des moyens de travailler et de respecter les voix sans les affadir. La confiance, l'encouragement, le professionnalisme, la stimulation et la liberté sont de puissants moteurs – attention vilain jeu de mots ! – de recherche pour le développement.

Nous savons que ces valeurs se perdent lorsque les services se sclérosent. Nous avons donc besoin d'un encadrement éditorial éclairé, d'unités de programme de cavalerie légère, très réactives, à la pointe des savoirs, idéalement prescriptrices de tendances, non de sujets. Porter la meilleure création demande évidemment des budgets stratégiques. La seconde priorité donne le tournis : c'est l'existence et le développement des chaînes et des œuvres sur le net, qui est tenue de devenir exponentielle afin de garder les audiences et d'en conquérir de nouvelles. Pourrions-nous d'ailleurs évoquer cette question en étant connectés sur france.tv ? Seulement cinq suggestions sur une page. Ensuite, il faut chercher les contenus. Sur Netflix, Youtube, Amazon Prime et même sur arte.tv, vous avez entre le double et le quadruple en deux clics. C'est dommage, car en l'explorant, le site a beaucoup à proposer. Je ne choisis pas cette anecdote pour critiquer, mais pour évoquer la notion de dynamisme. Tant numérique qu'éditorial.

Enfin, se pose la question épineuse du partage des droits entre diffuseurs et producteurs. C'est la clé pour garder ou avoir régulièrement accès, en France, aux œuvres les plus porteuses mais aussi pour partager la rentabilité d'une œuvre. Mais, cette question ne doit pas en esquiver une autre, celle de l'intéressement réel des auteurs au succès de leurs œuvres. Ils doivent pouvoir être associés aux retombées économiques des œuvres. C'est d'ailleurs aussi un sujet sur lequel le service public est attendu et qui nous ramène finalement au premier point : garder les talents.



Qu'est ce qui devrait caractériser une politique de service public en matière de création ?

Je crois en une politique d'auteurs plus offensive. Bien plus offensive. C'est notre patrimoine audiovisuel qui est en jeu. Mener une politique d'auteurs a un coût sur le développement et sur le tournage : c'est l'économie à ne surtout pas faire auprès des bons producteurs. J'entends dire que dans ce contexte de réforme, le pacte diffuseurs-producteurs indépendants doit être affirmé. Certes, mais les auteurs ne sont cités que lorsqu'on parle d'optimisation des méthodes et de valorisation des pilotes de série. Sur Youtube, sur Netflix, le pacte est tripartite, non ? Il l'est déjà me semble-t-il sur les grandes séries françaises *Le Bureau des Légendes*, *Dix pour cent*, *Un Village français*, *Engrenages*. Je m'étonne qu'un diffuseur puisse encore annoncer une série sur tel sujet, sans communiquer sur ses auteurs. Au cinéma ou en littérature, c'est une évidence. Là, pour Versailles, on précisera si c'est Chandernagor ou Teulé. Les GAFA annoncent les auteurs qu'ils s'attachent en exclusivité. Allons plus loin qu'eux : on ne peut pas s'attacher l'exclusivité de grands scénaristes et réalisateurs, le marché étant trop petit, mais assurons au moins la promotion optimale et l'identification de leur travail auprès du public.

A force de raisonner par cases de diffusion linéaires, on abîme les grands genres. *Dix pour cent* est un contre-exemple en comédie. Mais l'écriture des quotidiennes infuse sur le prime. Bien sûr, nous avons besoin de rendez-vous identifiés, mais gare à la perte des codes. Ainsi, le récent débat sur le « trop de polars » en fiction m'a inquiétée. Il me semble que le message de ras-le-bol provient du trop de formats identiques qui prétendent être du polar et qui n'en sont pas vraiment. Dans un polar, on raconte d'abord le policier et le judiciaire, on tente une radiographie de la société, du banditisme, des grands trafics, du terrorisme, bref de ce qui nous fait peur. Il me semble que le service public ferait un pas utile en faisant un bon usage de la peur et de la violence, au lieu de la proscrire de ses écrans. La notion de rendez-vous familial douillet devient angélique lorsque les ados filent sur Netflix pour regarder *Orange is the new black* ou *La Casa de papel*.

Paroles d'auteurs...

Arnaud Malherbe

Auteur et réalisateur de fiction TV

Quelle est votre vision d'une politique de service public en matière de création et de fiction ?

Il faut déjà avoir une vraie réflexion philosophique et politique sur ce qu'est le fait de raconter des histoires et prendre conscience que la mission de service public dans l'art du récit est capitale, puisque les chaînes publiques sont les seuls espaces qui – en théorie – ne sont pas régis par des critères strictement marchands. Cela suppose un certain nombre d'obligations ou du moins de missions esthétiques, intellectuelles, et narratives. Pourquoi raconter des histoires collectivement, pour nous créateurs, et pour la société dans son ensemble ? Le service public a pour mission, je crois, de raconter le monde, de proposer des points de vue multiples sur la société, d'ouvrir au maximum son champ d'expérimentation en termes de sujets, d'univers, de genres, d'ouvrir sa porte aux créateurs et aux artistes, d'être une île à part oui, un endroit radicalement singulier, différent des diffuseurs privés. Sinon, quelle est sa raison d'être ? Pourquoi payons-nous la redevance ?

L'un des buts de la réforme devrait justement être de refuser toute idée de concurrence frontale avec le privé. Le service public n'aura rien à y gagner, ni en termes de qualité, ni en termes d'audience, ni en termes d'attractivité. Il faut au contraire redonner du sens à ce concept de « mission de service public ». Non, ce n'est pas un gros mot ! Et ça ne se résume pas non plus au simple fait que le public regarde les fictions ! Quel public d'ailleurs ? Se battre pour tenter de conserver ses spectateurs de plus 60 ans, c'est bien, mais c'est avoir déjà intégré l'idée qu'on est en défaut de service public, puisque la masse des autres spectateurs est abandonnée... Bien entendu qu'il est souhaitable de ramener le plus grand nombre de personnes devant l'écran. On ne peut pas se satisfaire d'une situation où le service public continuerait à perdre davantage le contact avec les téléspectateurs. Mais, précisément, il faut les reconquérir, les jeunes, les jeunes adultes, les urbains, etc.

Comment parler à tous les publics quand on est un service public ?

Il faut aborder une diversité de sujets de façon moderne et audacieuse et ne pas se focaliser uniquement sur des polars rassurants ou des comédies familiales. Ces programmes ont leur place, tout comme d'autres propositions plus originales, plus inattendues, plus percutantes. De belles fictions existent déjà sur le service

public mais en trop petit nombre. Et cela ne dépend que d'une volonté politique et d'une politique éditoriale. Il faut entrer dans une vraie logique d'offre de qualité et ne pas se satisfaire de ce que l'on pense que le public attend, en l'occurrence en ce moment, des séries toujours moins chères, plutôt balisées et « non anxiogènes ». Je pose la question très prosaïquement : est-ce qu'à côté du deuxième soap quotidien qu'a lancé France Télévisions à la rentrée, il n'y aurait pas la place pour des formes d'expression différentes ?

La responsabilité du service public, c'est justement aussi d'aller contre cette tendance, de bousculer, d'éveiller, d'expliquer... Les Anglais et les Scandinaves par exemple le font très bien. Investissons dans nos sujets d'autres espaces socio-économiques, d'autres thématiques, cela ne manque pas ! Il ne s'agit pas de faire de l'intellectualisme ou jouer les artistes maudits, pas du tout. Mais d'être clair sur les objectifs. Je rêve, et je ne suis pas le seul, d'une fiction publique qui, à côté de ses polars, de ses comédies, parlerait de la présence française au Mali dans une série d'aventure romanesque et politique, par exemple, ou serait susceptible d'aborder les questions de la banlieue à travers le prisme du Fantastique, pourquoi pas ? Je pourrais vous citer des dizaines de propositions possibles, singulières et potentiellement populaires. Posons-nous sans cesse cette question : quels sont les pans d'histoire de notre société, de notre collectif, que l'on n'explore pas ? Il y en a beaucoup... Et si on passe par des personnages forts et des récits profonds et émouvants on peut emmener les gens partout. C'est, je crois, une belle mission de service public... Pour l'instant, dans le projet de réforme annoncé par le gouvernement, on entend beaucoup parler de modernisation, de numérique... Ce sont des mots-valises qui servent à justifier des décisions purement comptables qui n'ont rien à voir avec le fait de repenser un service public utile et attractif. Cela serait formidable si nous étions face à une réforme de sens. Mais, je crains que nous n'ayons devant les yeux qu'une réforme destinée à faire des économies, malgré les efforts faits par la ministre pour donner des gages aux uns et aux autres. Comme un écran de fumée... ■



Camille Rosset, Frédéric Rosset et Stephen Cafiero

Irresponsables ? Pas vraiment

Camille Rosset, Frédéric Rosset, et Stephen Cafiero ont reçu en juin dernier le Prix SACD Nouveau Talent Télévision. Tous trois reviennent sur l'expérience *Irresponsable*, série atypique née à La Fémis et aujourd'hui à l'aube d'une saison 3 sur OCS. PROPOS RECUEILLIS PAR **GUILLAUME REGOURD**

Il y a le frère, Frédéric Rosset, créateur de la série ; sa sœur, Camille, co-scénariste associée très tôt à l'écriture ; et le réalisateur, Stephen Cafiero. *Irresponsable* est un cas à part à la télévision française. Le projet a éclos sur les bancs de La Fémis, en 2014, alors que Frédéric faisait partie de la première promotion du cursus Écriture et création de séries. Quatre ans à peine après qu'il en soit sorti diplômé, ils s'appêtent tous trois à livrer à OCS une saison 3 de cette comédie sur un trentenaire immature se découvrant un fils adolescent. Récompensés conjointement en juin par le Prix SACD Nouveau Talent Télévision, les trois auteurs ont accepté de revenir en notre compagnie sur cette trajectoire fulgurante.

Julien, le trentenaire fauché forcé de revenir vivre chez sa mère... Est-ce ainsi que vous ont vos parents lorsque vous leur avez annoncé que vous souhaitiez devenir scénariste ou réalisateur ?

Frédéric Rosset (FR) : Nous avons eu des parents très compréhensifs. Nous y sommes allés progressivement aussi. Nous avons d'abord dit que nous voulions faire du cinéma. Je ne pensais pas à l'époque à écrire de la série TV en France, je me disais que ce n'était pas le bon pays pour ça.

Camille Rosset (CR) : Notre mère a eu un peu peur que nous ayons du mal à devenir indépendants mais elle est elle-même journaliste et s'est mise à écrire des livres pour enfants à peu près en même temps que nous commençons à devenir scénaristes.

FR : J'ai même écrit une BD avec elle. Notre père faisait de la radio. Il a lui aussi une grosse fibre artistique et une cinéphilie très forte qu'il a partagée avec nous, donc il n'a à s'en prendre qu'à lui-même... [rires]

Stephen Cafiero (SC) : Pour ma part, je suis devenu réalisateur après un processus un peu long. En sortant, d'une école d'arts appliqués, j'ai commencé comme illustrateur, puis j'ai travaillé en tant que directeur artistique dans la publicité pendant plus de dix ans. Il y a une quinzaine d'années, j'ai commencé à réaliser des pubs puis je suis passé à la fiction il y a cinq ans.

Frédéric, à quel moment avez-vous compris qu'*Irresponsable* allait être plus qu'un projet d'études ?

FR : Quand j'ai intégré la filière séries de La Fémis sur les conseils de Camille, j'avais déjà fait une école de cinéma, l'ESRA, mais n'avais jamais trouvé ni le temps ni l'énergie de développer des projets. À La Fémis il me fallait un sujet sur lequel travailler pendant un semestre et j'ai repensé à Tim, notre demi-frère. Il est plus jeune que moi de 11 ans et devait avoir à peu près l'âge de Jacques [le personnage du fils lycéen dans *Irresponsable*] à l'époque. Il n'est pas vraiment de la même génération que moi et je me suis souvent surpris dans les engueulades familiales, à me trouver à la fois de son côté à lui et aussi un peu de celui des parents. C'est de là qu'est née cette histoire d'un type qui se découvre père alors qu'il se considère du côté des ados. Je ne m'attendais pas à ce que ce projet devienne aussi vite une série. Je m'attendais plutôt à connaître le même parcours que celui de la série *HP*.

C'est-à-dire ?

FR : La première saison de la série d'Angela Soupe et Sarah Santamaria-Mertens va être bientôt diffusée sur OCS. Or, nous étions tous les trois dans la même promo et elles ont développé leur série avec le même « tuteur » que moi, Vincent Poymiro, l'un des auteurs



LN PHOTOGRAPHERS

Alain Stern et
Laurent Levy
remettant le Prix
SACD Nouveau
Talent Télévision
à Stephen Cafiero,
Camille et
Frédéric Rosset

d'*Ainsi Soient-ils*. Il leur a fallu quatre ans pour que leur projet arrive à l'antenne, elles ont fait d'autres choses en parallèle entre-temps : c'est la trajectoire normale. Moi j'ai eu la chance extraordinaire de trouver tout de suite une boîte de production qui elle-même a su convaincre OCS. Un an après la sortie d'école, la saison 1 d'*Irresponsable* se tournait... On ne peut pas faire plus rapide !

Camille et Frédéric, comment vous êtes-vous retrouvés à écrire ensemble ?

CR : J'ai suivi un chemin plus tortueux que Frédéric pour arriver à l'écriture. Je voulais intégrer La Fémis en réalisation, je ne l'ai pas eue, ai fait les Arts déco en vidéo avant de finalement faire l'atelier scénario de La Fémis. Frédéric a d'abord travaillé seul. Je jouais le rôle de première lectrice et de conseillère. Quand il a eu le Fonds d'aide à l'innovation du CNC, il était plus désireux de travailler avec quelqu'un.

FR : Il a été question d'un co-auteur y compris de profil plus senior que moi dès la signature avec Tétra Média. J'imaginai une salle d'écriture à l'américaine, plein de réalisateurs différents. Mais dans l'économie dans

laquelle *Irresponsable* se situe, c'était plus simple de fonctionner en équipe réduite. J'ai demandé à Camille d'écrire un épisode sur deux de la première saison. C'était la personne avec qui j'avais le plus discuté du projet hors Fémis. Nous n'avions jamais travaillé ensemble bizarrement...

CR : Non, mais nous nous étions toujours relus quand nous faisons nos petits films chacun de notre côté. Et puis nous partageons une obsession pour les mêmes thèmes : l'adolescence, la comédie romantique...

FR : Au départ je m'étais aussi dit qu'une voix féminine serait nécessaire pour écrire les personnages féminins. Mais nous en sommes très vite sortis. Et à partir de la saison 2, nous avons cessé de nous répartir les épisodes : nous co-écrivons tout ensemble. D'ailleurs nous ne sommes pas dans une séparation des tâches, à ne faire l'un que les dialogues ou que la structure.

CR : Nous sommes vraiment devenus scénaristes en écrivant *Irresponsable*. Nous avons développé notre propre méthode, qui n'a rien d'incroyable par ailleurs. Nous définissons les arches ensemble, établissons un séquenceur puis nous répartissons chacun une moitié d'épisode pour écrire les dialogues séparément, ■■■

■■■ avant de nous les échanger jusqu'à être satisfaits, dans une sorte de ping-pong.

La jeunesse de ses scénaristes a-t-elle été un atout pour *Irresponsable* ou a-t-elle été accueillie avec réserve ?

SC : À la lecture, je n'ai jamais ressenti un quelconque manque d'expérience. Par contre, de par leur jeunesse, Frédéric et Camille ont su amener une forme de fraîcheur et un regard sur la comédie que je n'avais jamais lu avant et qui m'a tout de suite séduit.

CR : La fraîcheur qu'on apportait, c'est ce qu'on a entendu le plus après la saison 1. La principale préoccupation d'OCS était avant tout budgétaire et du coup, l'âge de l'auteur leur importait peu. Mais éditorialement, ils avaient aussi envie de faire des choses nouvelles qui ne pouvaient exister sur d'autres chaînes en laissant une liberté totale aux auteurs.

FR : Quand j'ai rencontré Boris Duchesnay [le directeur des programmes d'OCS], j'ai été frappé de constater que nous avions les mêmes références ciné et TV. Mais déjà à La Fémis, j'avais réalisé la chance qu'à notre génération d'avoir été biberonnée aux séries TV modernes. Même avant qu'on me l'enseigne en cours, je connaissais la grammaire des séries. Et depuis le lancement d'*Irresponsable*, chaque fois qu'on est venu me chercher, j'ai vu que mon jeune âge était un atout aux yeux des producteurs.

Stephen, comment êtes-vous arrivé sur le projet et comment vous êtes-vous retrouvé à réaliser tous les épisodes de la série ?

SC : Je sortais de la série *Templeton* sur OCS. Antoine [Szymalka, producteur chez Tétra Média] et Frédéric cherchaient un réalisateur pour *Irresponsable*. Ils avaient la bible et le pilote avait déjà été tourné. Le projet m'a tout de suite emballé : le sujet, la banlieue, les problématiques... tout me semblait familier. Après plusieurs rendez-vous, ils ont décidé de travailler avec moi et je leur en suis reconnaissant. L'idée de réaliser tous les épisodes est surtout due à l'économie du projet. OCS nous laisse une grande liberté de mouvement, mais sur la saison 3 pour les 10 épisodes nous avons eu seulement 29 jours de tournage. Et sur la saison 1 on était à 23 et sur la saison 2, 24 ! On est à 10 minutes utiles par jour. Il faut donc tout crossboarder. Le choix d'un seul réalisateur me semble inévitable. Toutes les séries OCS fonctionnent comme ça je crois. C'est une bonne chose. Le réalisateur peut apporter aussi un univers, un rythme ou une façon de travailler qui va enrichir le projet sans être uniquement un « faiseur ».

Comment s'est défini le périmètre de compétences entre vous, Frédéric, qui êtes présent sur le tournage, et Stephen ?

FR : Tétra Média nous a proposé sa méthode qui consiste à associer un producteur, un réalisateur et un auteur. S'il y a un gros désaccord entre deux parties, c'est à la troisième de trancher. Ça marche bien.

SC : Nous formons vraiment un trio au sein duquel chacun a son domaine de compétence, mais où tout le monde peut donner son avis pour faire avancer le projet. En écriture, Antoine travaille beaucoup en amont et moi j'arrive après, je fais un retour avant les versions finales.

FR : Nous écoutons toujours ses remarques. Et sur le tournage, le rapport s'inverse, c'est lui le patron et moi le spectateur en même temps que la voix des scénaristes.

SC : Sur le plateau, nous échangeons régulièrement pour ajuster telle ou telle séquence ou pour raccourcir une autre. Au montage, Antoine et Fred font leurs commentaires et on affine. Au fil des saisons, on a appris et on continue d'apprendre à travailler ensemble pour faire la meilleure série possible.

On sait qu'il n'y aura pas de saison 4 d'*Irresponsable*. Pourquoi cela ?

FR : J'ai toujours entendu dire que sur OCS, quand ça se passe bien, ils font trois saisons. J'ai toujours eu cela en tête et rien n'est venu le contredire depuis. Le concept n'est pas déclinable à l'infini et avec ce type de tournages à l'économie terriblement difficile il ne faut pas trop tirer sur la corde. On a présenté les personnages en saison 1, on les a fait évoluer en saison 2 et en 3, on conclue notre histoire.

Quelle est la suite pour vous ?

SC : Je travaille sur un projet de long-métrage et sur un projet de série.

CR : On n'a pas attendu la fin d'*Irresponsable* pour travailler sur d'autres projets. Je coécris la série *HP*. Sans attendre d'être renouvelés, nous écrivons déjà la saison 2, comme nous l'avions fait avec Frédéric pour *Irresponsable*. Et je travaille sur une co-création avec d'autres auteurs pour une série sur TF1.

FR : J'ai écrit un épisode de la saison 3 de *Dix pour Cent* et on travaille sur les arches de la saison 4. J'ai un projet en développement avec Tétra Media, on ira voir les chaînes pour leur soumettre mais j'avoue que tant que je n'aurai pas passé le montage de la saison 3 d'*Irresponsable*, j'aurai du mal à penser à la suite. ■

* Première diffusion en France le 6 décembre.



Les réservations sont ouvertes !

Le tout nouveau studio de tournage qui accueille pour quelques mois le YouTube Space Paris, a été inauguré le 4 septembre. Cet espace de création est mis gratuitement à disposition des membres de la SACD pour tourner, enregistrer et monter vidéos et podcasts.

La SACD possède désormais son Studio. L'accès à deux espaces de tournage et son poste de post-production est ouvert à tous ses membres les lundis et mardis sur simple réservation auprès de la Maison des Auteurs (cf. encadré). Le Studio SACD partage pour quelques mois ses murs avec le YouTube Space Paris auprès duquel les YouTubeurs comptant plus de 10000 abonnés à leur chaîne peuvent réserver du mercredi au samedi.

Les auteurs créateurs SACD ont donc désormais leur Studio de tournage et montage. Cet équipement, gratuit sur réservation pour tous les membres, vient compléter l'offre de la Maison des Auteurs, qui propose maintenant des espaces de création à tous les stades d'avancement du projet, de l'écriture à la diffusion :

- bureaux et salles de réunion pour travailler seul ou en groupe,
- deux studios pour répéter, filmer, enregistrer, produire...,
- une station de postproduction pour le montage et l'étalonnage,
- un auditorium pour organiser une projection et le café pour échanger avec le public.

Des équipements haut de gamme

Afin de permettre aux auteurs créateurs de réaliser puis monter leurs vidéos, projets VR, web-séries, podcasts et tout autre format de fiction,

le Studio SACD met à disposition un matériel de pointe en fonction des besoins exprimés :

Caméras RED Raven, Sony a7 S II, Canon C300 mkII, Canon EOS 70D avec une large gamme d'objectifs, GoPro Hero 6 et GoPro Odyssey, lumières DedoLight DLED4, Kino-Flo FreeStyle, Arri skyPanel, enregistreur Zoom H6, de nombreux accessoires : trépieds, micros, stabilisateurs, fond vert... une station de montage MacPro équipée de Final Cut Pro X, DaVinci Resolve et la Suite Adobe 2017...

La liste des équipements est disponible sur demande.

Un espace partagé avec le YouTube Space Paris

À son ouverture, le Studio SACD partage de manière temporaire ses murs avec le YouTube Space Paris dont les locaux habituels sont en plein travaux d'agrandissement.

Ce partenariat permet à YouTube de ne pas subir de discontinuité de service du YouTube Space et aux créateurs de la SACD de bénéficier d'un matériel performant, d'équipes spécialisées et de formations dispensées par des spécialistes. Une fois les travaux terminés, la SACD retrouvera l'utilisation pleine et entière de son Studio. D'ici là, les deux entités se partageront les équipements de la rue du Cardinal Mercier. ■



Horaires et réservation

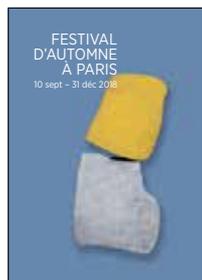
L'équipe du Studio SACD vous accueille les LUNDIS et MARDIS de 10H à 18H au 11^{bis} rue du Cardinal Mercier 75009 Paris
 (M) Place de Clichy ou Liège

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT

auprès de l'accueil de la Maison des Auteurs au 01 40 23 46 39 (réservation pour un des deux espaces de tournage et l'accès à la station de post-production du Studio SACD pour une durée d'une journée maximum).

FESTIVALS

SEPTEMBRE



© NAIRY BAGHRAMIAN, MAINTAINERS, 2018

FESTIVAL D'AUTOMNE À PARIS

Théâtre, musique, danse, arts plastiques, cinéma... Le Festival d'Automne à Paris est voué aux arts contemporains et à la rencontre des disciplines. Chaque année, il propose près de 50 manifestations – dans 45 lieux partenaires à Paris et région parisienne – et réunit autour de 250 000 spectateurs. Depuis 2012, il consacre des "Portraits" à des figures marquantes de la scène internationale ; cette année il s'agit d'Anne Teresa De Keersmaeker et de Claude Vivier. La SACD est partenaire du projet L'Automne au lycée/Parcours d'auteurs. Un projet d'éducation artistique et culturelle permettant à des collégiens et lycéens de découvrir la scène contemporaine à travers 3 spectacles choisis dans le programme du Festival.

Jusqu'au 31 décembre.

Paris et région parisienne.

www.festival-automne.com

OCTOBRE



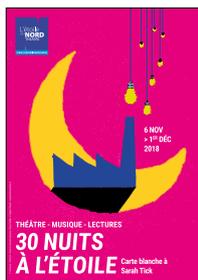
FESTIVAL LUMIÈRE

Rendez-vous incontournable du cinéma de patrimoine le Festival Lumière propose plus de 400 séances dans une soixantaine de lieux de la métropole lyonnaise réunissant au final plus de 170 000 festivaliers. Des séances présentées par des acteurs, des cinéastes, des historiens, des critiques, et des "Ambassadeurs Lumière". Quant au Prix Lumière, remis chaque année à une personnalité du cinéma pour l'ensemble de son œuvre, il est donné, pour cette dixième édition, à l'actrice et productrice Jane Fonda.

Du 13 au 21 octobre, Lyon.

www.festival-lumiere.org

NOVEMBRE



30 NUITS À L'ÉTOILE

Plus qu'un festival, ces 30 nuits sont l'occasion d'une occupation des lieux. Carte blanche est donnée cette année à Sarah Tick, artiste associée (avec l'aide de Vincent Debost, Raouf Rais et Anne Laure Gofard). 7 compagnies se succéderont sur scène pour présenter leur spectacle mais aussi des interventions, des levers de rideaux, des lectures, des concerts, des thés dansants... Un week-end et des résidences d'auteurs et autrices, deux grandes fêtes théâtrales font également partie des propositions. Avec, notamment, la Cie JimOe, Hédi Tillet de Clermont Tonnerre et Lisa Pajon, Clémence Weill, Adrien Popineau, Antoine Sarrazin, Lucas Bonnifait, Alice Vivier, Julie Brochen, Tatiana Spivakova... Du 6 nov. au 1^{er} décembre, L'Étoile du Nord, Paris.

www.etoiledunord-theatre.com

DÉCEMBRE



IMPATIENCE

À l'occasion de ce "Festival du théâtre émergent" le CentQuatre-Paris, le T2GThéâtre de Gennevilliers et le Jeune Théâtre National accueillent sur leurs plateaux des projets venus de tous horizons et de toutes cultures et les confrontent à de nouveaux regards. Après délibérations, quatre prix sont remis à l'issue du festival : le Prix Impatience, décerné par un jury de professionnels, le Prix des lycéens, qui assurent aux spectacles primés une diffusion dans les lieux partenaires, le Prix SACD, qui récompense un des auteurs pour sa vision contemporaine du théâtre et le Prix du public. 10 projets seront présentés lors de cette 10^e édition. Du 4 au 12 décembre, CentQuatre-Paris, T2G (Gennevilliers) et Jeune Théâtre National (Paris).

www.festivalimpatience.fr

JANVIER



© VILLE D'ANGERS - THIERRY BONNET

FESTIVAL PREMIERS PLANS D'ANGERS

Révéler les nouveaux réalisateurs européens, tel est l'enjeu fondateur de ce festival de premiers films. Chaque année, sa sélection officielle se compose de plus de 100 premières œuvres (courts et longs métrages, films d'écoles produits en Europe). Soutien de la programmation du festival, la SACD est également partenaire de trois séances de lectures de scénarios de long-métrages par des comédiens de renom.

Du 25 janvier au 3 février 2019, Angers. www.premiersplans.org

SPECTACLES

NOVEMBRE



NO MAN'S LAND

Trois hommes, trois danseurs accourent à la conquête d'un territoire. L'espace scénique comme zone extérieure à explorer, le corps comme espace intérieur et intime à se réapproprié et où chacun se dévoile pour exister pleinement, même imparfaitement. Avec *No Man's Land* la Compagnie Daruma signe sa 7^e création portée par la chorégraphie de Milène Duhamel, sur une musique de Romain Serre. Au croisement de la danse hip-hop, de la danse contemporaine et du théâtre. Avec le soutien du Fonds SACD Musique de scène.

Les 6 et 8 novembre, Le Caméléon, Pont-du-Château puis le 23 novembre, La Coloc' de la Culture de Cournon d'Auvergne.



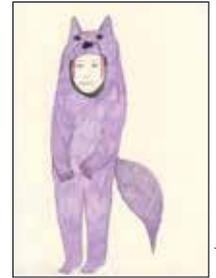
© LIBRARY OF CONGRESS



© SARAH LEAL



DR



© CÉCILE FRAYSSE

ÉCOUTER VOIR

Dans sa nouvelle création le chorégraphe Romain Bertet utilise "le son comme matière de l'interprète, le son comme potentiel imaginaire, le son comme expérience du réel". Sur un plateau pensé comme un grand instrument de musique, Marc Baron, musicien, compositeur et "faiseur de sons" se mêle aux trois interprètes-danseurs pour faire de la scène un terrain de jeu à la frontière entre concert, chorégraphie de sons et pièce de danse. Le geste se réinvente et donne naissance à des tableaux autant sonores que visuels, autant dansés que graphiques ou cinématographiques. Dans ce monde de pollution sonore permanente, pouvons-nous encore voir comment nous nous entendons ? Avec le soutien du Fonds SACD Musique de scène.

Les 7 au 8 novembre, Le Merlan - scène nationale de Marseille.

APRÈS LA NEIGE

Après la Neige est la chronique mi-rêvée, mi-réelle d'un homme, d'une femme et de leur petite fille après un accident nucléaire. Au rythme des saisons, empruntant à la poésie, au bestiaire des contes, à l'enfance, la pièce déroule leur nouvelle existence contre et avec les radioparticules.

Un spectacle de la compagnie Les Nuits Claires, écrit et mis en scène par Aurélie Namur, et ayant bénéficié du Fonds SACD Théâtre.
Les 7 et 8 novembre, Théâtre Jean Vilar, Montpellier, puis en tournée sur la saison 2018-2019.

MIRAGES-LES ÂMES BORÉALES

Sur fond de paysage polaire, *Mirages - Les âmes boréales* plonge le spectateur au cœur des étendues glacées du Grand Nord. Chorégraphié par Christian et François Ben Aïm, ce conte contemporain joue sur l'illusion et use de ressorts plastiques, chorégraphiques, sonores, sensoriels. Son et vidéo ont une place importante, et, associés au mouvement, révèlent l'onirisme et la magie de ce paysage, la capacité de contagion que la nature a sur l'homme, pour mieux interroger par effet miroir l'empreinte que l'homme laisse sur la terre. Créé au Théâtre de Châtillon ce spectacle a bénéficié du soutien du Fonds SACD Musique de scène pour la musique de Philippe Le Goff.

Du 8 au 10 novembre, Théâtre de Châtillon (92), puis en tournée sur la saison 2018-2019.

MILLE ANS

Sur une île venteuse et balayée d'aurores boréales, vit Milan, 7 ans. Entouré de personnes âgées, il est le dernier enfant de cette île, le seul élève de sa classe et ne connaît ni les parties de foot, ni les bêtises. Quand Peste, sa petite cousine de passage sur l'île, lui répète que tout ceci n'est pas normal il prend alors une grande décision. Bousculer les règles établies, éprouver le plaisir de la bêtise, ne s'affairer de rien, assumer l'insouciance de l'enfance. Et si l'enfance était un territoire qu'on pouvait quitter, traverser, et dans lequel nous pouvions revenir ? Une création écrite par Marc Antoine Cyr et mise en scène par Laurance Henry.

Avec le soutien du Fonds SACD Théâtre.
Le 30 novembre, La Passerelle, Rixheim (68).

SAINT-FÉLIX (ENQUÊTE SUR UN HAMEAU FRANÇAIS)

Saint-Félix est un petit hameau quelque part en France avec son église, son cimetière, ses belles maisons blanches et ses champs à perte de vue. À partir d'une enquête documentaire à l'échelle archi-locale, Élise Chatauret, l'autrice et metteuse en scène, et son équipe font le pari que peut se raconter, par analogie, quelque chose de la France d'aujourd'hui. Au fil des mois, ils ont rencontré les habitants de Saint-Félix, partagé leur quotidien, écouté leurs histoires. Mêlant les bribes de récits à la fiction, les acteurs à des marionnettes, le spectacle radiographie un monde rural et agricole en train de disparaître.

Un spectacle ayant bénéficié du Fonds SACD Théâtre.
Du 4 au 7 décembre, Nouvelle Scène Nationale, Cergy Pontoise (95).

CACTUS

Petite Louve est née sans dent d'une fleur de cactus. Elle doit apprendre à négocier son territoire dans ce monde traversé de nombreux vents afin de ne pas finir recouverte de piqûres. Par la rencontre d'un autre petit loup pourvu au contraire d'une mâchoire disproportionnée, la petite louve va trouver les ressources de faire naître ses dents, et apprendre ainsi à poser des limites. Création s'adressant au jeune public *Cactus* met en jeu un dispositif sur des mots de Carl Norac, rythmes de Boris Kohlmayer et visions de Cécile Fraysse. Elle a bénéficié du Fonds SACD Théâtre.

Le 14 décembre, Point éphémère, Paris.

Calendrier des Fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD soutient la création au travers de Fonds financés par son action culturelle.

FONDS MUSIQUE DE SCÈNE

En 2007, la SACD a initié un fonds d'aide à l'écriture de musiques destinées à accompagner une pièce de théâtre, une chorégraphie, un spectacle de cirque ou d'arts de la rue.

Ce dispositif tend à pallier la difficulté que rencontrent les structures productrices à passer commande à un compositeur pour la composition d'une musique originale accompagnant les spectacles de ces différentes disciplines. En effet, l'utilisation de musiques préexistantes se généralise, au détriment de la création. Les enveloppes réservées à l'écriture musicale sont de moins en moins importantes, ce qui oblige les compositeurs à travailler dans des conditions difficiles.

Le Fonds SACD Musique de Scène est une aide à l'écriture. L'aide accordée par projet sera d'un montant maximum de 5000 €, versés à la structure productrice sur présentation d'un contrat de commande et d'un justificatif de paiement au(x) compositeur(s).

Dépôt des dossiers : **jusqu'au 13 décembre 2018.**

FONDS SACD HUMOUR

Afin de soutenir l'humour et le one man show (spectacles à un interprète qui peuvent exceptionnellement s'ouvrir à deux voire trois interprètes), la SACD a créé un fonds d'aide à la création et à la diffusion : le Fonds SACD Humour.

Chaque année, des productions professionnelles sont soutenues dans les catégories « découverte », « création » ou « diffusion ». Unique en son genre, ce fonds valorise les auteurs de l'humour et l'écriture du one man show. Il favorise, par l'aide attribuée à leurs producteurs, l'émergence des talents de demain, le soutien des auteurs confirmés et la diffusion des spectacles.

Dépôt des dossiers : **jusqu'au 5 novembre 2018.**

Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD : <http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>.

Magazine des auteurs N°184 • Automne 2018

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale :
Caroline Collard

Conception graphique :
Dimaj Studio

Impression : Escourbiac (Graulhet)

Couverture : Le Goff & Gabarra

SACD

11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09
magazinedesauteurs@sacd.fr
Tél. : 01 40 23 44 55

Conseil d'administration 2018-2019

Présidente :
Sophie Deschamps

Première vice-présidente :
Brigitte Bladou

Vice-présidents :
Brigitte Buc (théâtre)
Caroline Huppert (télévision)
Laurent Tirard (cinéma)
Alain Stern (télévision)
Catherine Verhelst (musique et danse)

Administrateurs délégués :

Catherine Cuenca (création interactive),
Luc Dionne (Pdt du comité canadien),
Jean-Luc Goossens (Pdt du comité belge)
Frédéric Michelet (arts de la rue),
Jani Nuutinen (cirque), Éric Rondeaux
(animation), Catherine Tullat (radio),
Panchika Velez (mise en scène)

Administrateurs :

Nelly Alard, Marion Aubert, Sylvie Bailly,
Jean-Xavier de Lestrade, Michèle Dhallu,
Valérie Fadini, Graciane Finzi, Laurent
Heynemann, Arthur Joffé, Laurence
Katrian, Corinne Klomp, Joanne Leighton,
Mathilde Maraninchi, Marie-Castille
Mention-Schaar, Blandine Pélissier,
Dominique Sampiero.



Photos Lionel GUERICOLAS

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION



BOUVET-LADUBAY

BRUT DE LOIRE
 SAUMUR
 02 41 83 83 83

49400 SAINT HILAIRE - SAINT FLORENT - TEL. 02 41 83 83 83 - FAX 02 41 50 24 32 - www.bouvet-ladubay.fr - contact@bouvet-ladubay.fr



UN COMBAT
POUR
LES CRÉATEURS

www.sacd.fr

Retrouvez toutes les informations sur

www.sacd.fr

Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/sacd.fr

Suivez-nous sur

Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

Instagram

[@sacdparis](https://www.instagram.com/sacdparis)

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES